

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du Travail.

Article 1 - Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes (apprenants) à un parcours de formation organisé par FORCES sur son centre de formation forces.online-virgo.com.

Le présent règlement définit les règles de fonctionnement et d'utilisation des formations proposées par FORCES sur forces.online-virgo.com.

Tout apprenant doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Les parcours de formation FORCES sont commercialisés individuellement ou de façon groupée selon l'abonnement acheté par l'apprenant.

Article 2 - Horaires de formation, organisation de la formation, accompagnement du stagiaire

Les parcours de formations auxquels l'apprenant est inscrit sur forces.online-virgo.com sont accessibles 24h/24. Les apprenants ne sont pas liés à des horaires de formation de type formation présentielle mais il est conseillé aux apprenants de se fixer un planning de travail, avec des plages de travail fixes sur la journée et/ou la semaine, afin de pouvoir étudier l'intégralité des formations composant le parcours de formation pendant sa durée de validité.

Chaque parcours de formation est composé d'environ 40 vidéos de formation tel que mentionné sur la fiche PDF descriptive du parcours accessible en téléchargement sur le site www.laformationpourtous.com.

Chaque vidéo est accompagnée de 3 à 5 tests de validation de connaissances. L'apprenant ne peut réaliser les tests que s'il a étudié au moins 75 % du temps de la vidéo. Les bonnes réponses aux tests sont fournies à l'apprenant.

Les temps de formation sont enregistrés automatiquement par la plateforme

L'apprenant peut contacter le 06.82.93.35.08 les lundi, mardi, jeudi et vendredi ou le 06.82.93.35.07 les mercredi et samedi pour une assistance, technique ou pédagogique en ligne.

L'apprenant peut contacter Forces par mail commercial@forces.fr pour une réponse sous 48 heures ouvrées.

Article 3 - Absences, retards ou départs anticipés

Lors de la souscription de l'abonnement de formation et de l'ouverture de son compte sur la plateforme LMS de formation, l'apprenant est informé de la durée de validité de son compte apprenant.

En cas de souci particulier, maladie et/ou autre impossibilité majeure de suivi de l'action de formation, l'apprenant peut contacter l'équipe pédagogique de FORCES pour lui expliquer sa situation et éventuellement obtenir un délai supplémentaire.

Contact par téléphone : 06.82.93.35.08 les lundi, mardi, jeudi et vendredi ou 06.82.93.35.07 les mercredi et samedi - ou par mail sur commercial@forces.fr.

Article 4 - Formalisme attaché au suivi de la formation

Pour suivre un parcours de formation, l'apprenant doit impérativement s'identifier lors de sa connexion sur forces.online-virgo.com, afin que les formations étudiées puissent être enregistrées sur son compte personnel.

Pour qu'une vidéo de formation soit considérée comme étudiée et enregistrée dans le compte individuel de l'apprenant automatiquement par la plateforme, la vidéo doit avoir été lue à 75 % de son temps total.

Une fois une vidéo de formation vidéo considérée par la plateforme comme validée, un test de validation de connaissances de 3 à 5 questions est accessible à l'apprenant. Chaque question est corrigée après validation de ses réponses par l'apprenant : les bonnes réponses sont indiquées comme telles et les mauvaises réponses affichent la correction et la réponse attendue.

Article 5 - Etude des formations par les personnes souffrant de handicap

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes souffrant de handicap physique de leur domicile sur leur ordinateur, tablette ou portable.

Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr - 0 800 11 10 09 - et la page de son site web spécialement dédiée à la formation :

<https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>

- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

Le référent Handicap de FORCES est Jean Paul DEBEURET contact : commercial@forces.fr

Article 6 - Quelques conseils pour bien étudier les formations sur forces.online-virgo.com

Pour bien étudier les parcours de formation sur forces.online-virgo.com, il est conseillé de :

- étudier dans un environnement calme et sans trop de bruit extérieur ;
- prendre des notes au fur et à mesure du déroulé des vidéos ;
- visionner dans un premier temps la vidéo dans son intégralité (à minima à 75 % de son temps total) afin que la formation soit bien inscrite dans le compte personnel de l'apprenant comme étudiée puis, si besoin, de revenir sur une ou plusieurs parties du module vidéo grâce au chapitrage proposé sous l'écran vidéo permettant d'accéder directement à la partie souhaitée.

Fait à Sartrouville, le 08/03/2024

JP Debeuret, Gérant

